

2007: B4

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

DATE : 10 avril 2007

OBJET : **Règlements sur le financement de l'éducation pour
2007-2008**

Je vous écris pour vous informer que les règlements sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2007-2008 ont été publiés. Ces règlements donnent effet aux augmentations du financement décrites dans la note de service du 19 mars, intitulée **2007: B2 – Financement de l'éducation pour 2007-2008**. Grâce à ces règlements, le gouvernement alloue le montant prévu de 18,26 milliards de dollars au chapitre de l'éducation élémentaire et secondaire pour l'année scolaire 2007-2008.

Voici les nouveaux règlements en matière de financement :

- (1) *Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2007-2008 des conseils scolaires*
- (2) *Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2007-2008 des conseils scolaires*
- (3) *Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2007-2008 des conseils scolaires*

Ces règlements sont affichés sur le site Web public du Ministère à l'adresse suivante : www.edu.gov.on.ca. Par ailleurs, le Ministère a également affiché sur ce site les versions finales des documents suivants sur le financement de l'éducation : *Document technique, 2007-2008* et *Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2007-2008*.

La mise en œuvre de certains engagements en matière de financement décrits dans la note **2007: B2** a exigé certaines modifications techniques aux règlements de 2005-2006 et 2006-2007 sur les SBE et au règlement sur *le calcul des droits exigibles à l'égard des élèves* pour l'exercice 2006-2007. Par ailleurs, les règlements suivants ont été abrogés :

- *Financement axé sur les besoins des élèves — Subventions générales pour l'exercice 2001-2002 des conseils scolaires - Règl. de l'Ont. 154/01*
- *Financement axé sur les besoins des élèves — Subventions générales pour l'exercice 2002-2003 des conseils scolaires - Règl. de l'Ont. 156/02*

Les formulaires d'estimations budgétaires ont été révisés pour tenir compte de la publication des règlements de 2007-2008. Ces formulaires sont disponibles sur le SIFE. La date d'échéance pour la présentation du budget des conseils scolaires pour 2007-2008 est le 29 juin 2007.

Les conseils scolaires doivent aussi prendre note de ce qui suit :

- Pour aider les conseils à planifier leurs immobilisations pour la réduction de l'effectif des classes au primaire, le Ministère fournira un fichier Excel qui aidera les conseils à calculer leurs allocations révisées en matière d'immobilisations pour la réduction de l'effectif des classes au primaire en 2006-2007, afin de tenir compte de la modification du règlement. Ce fichier sera envoyé aux conseils sous peu.
- Le document intitulé *Le financement de l'éducation : La somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) et la somme liée à l'incidence spéciale (SIS) 2007-2008, Printemps 2007*, est désormais disponible sur le site Web du Ministère et en s'adressant aux bureaux régionaux du Ministère.
- La version de l'année courante des lignes directrices, *Le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : lignes directrices sur la somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) et la somme liée à l'incidence spéciale (SIS) 2006-2007*, a été modifiée pour inclure un horaire de travail concernant le calcul du personnel de soutien dans le cadre du calcul de la SIS. Cet horaire de travail, une exigence du processus de demande, est mentionné dans toutes les lignes directrices sur le SIS et fait désormais partie des *Lignes directrices* à l'Annexe C.

J'aimerais également vous faire part d'une correction apportée à la version française de la note **2007: B2**. À la page 6 de la version française, sous la rubrique Réduction de l'effectif des classes au primaire, voici le texte de la première phrase « Pour poursuivre les efforts en vue de réduire l'effectif des classes au primaire, le gouvernement affectera à cette fin, en 2007-2008, 100 millions de dollars et augmentera ainsi le Montant pour la réduction de l'effectif des classes au primaire (ECP) pour le porter à 745 \$ par élève au primaire ». Cette correction a été apportée à la version française en ligne de la note **2007: B2** sur le site Web du Ministère.

Pour de plus amples renseignements sur les règlements sur les SBE et le financement des conseils scolaires en 2007-2008, veuillez communiquer avec :

Subvention pour les installations destinées aux élèves	Nancy Whynot	416 325-4030 Nancy.whynot@ontario.ca
Subvention pour le transport des élèves	Cheri Hayward	416 327-7503 Cheri.hayward@ontario.ca
Autres changements apportés aux règlements de 2007-2008	Didem Proulx	416 327-9060 Didem.proulx@ontario.ca

Exigences en matière de
responsabilité et de rapports
financiers

Andrew Davis

416 327-9356

Andrew.davis@ontario.ca

Je tiens à vous remercier de vos réactions positives concernant l'annonce précoce des SBE de 2007-2008 et je suis ravie que le Ministère ait respecté son engagement en matière de publication opportune des règlements. Les conseils scolaires seront en mesure de planifier leurs budgets pour la prochaine année scolaire en faisant appel à une plus grande implication et à des consultations communautaires plus vastes. Le Ministère compte aider votre conseil au cours de ce processus, compte tenu de son engagement consistant à améliorer les résultats de tous les élèves.



Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

Copie : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances scolaires